



COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE

SITES HISTORIQUES, PAYSAGES ET ENVIRONNEMENT

DU 12 JUIN 2013 À ARROMANCHES-LES-BAINS

Après les propos de M. Patrick JARDIN, maire d'Arromanches, qui se félicite d'accueillir la 8ème réunion publique pour évoquer les sites historiques, les paysages et les questions environnementales, Mme Claude BRÉVAN présente le programme de cette soirée et les 3 séquences successives prévues.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET ET DE SON ELABORATION

PREMIERE SEQUENCE : PAYSAGE ET SITE HISTORIQUE

INTERVENTION DU PROFESSEUR HONORAIRE DE GEOGRAPHIE, PIERRE BRUNET

Le professeur BRUNET décrit le site et ses paysages en progressant de l'intérieur des terres vers le littoral : « vers l'intérieur, on rencontre à la fois le bocage et les campagnes découvertes... Il souligne l'évolution récente de « la multiplication plus ou moins importante de lotissements aux maisons très banales...plus nombreuses...vers l'est de l'aire périurbaine de Caen ». S'agissant du littoral il oppose les falaises de calcaire entre Asnelles et Grandcamp aux côtes basses à l'est d'Asnelle avec des plages de sable et des implantations balnéaires. Enfin, la mer offre un « dernier paysage de grande profondeur, un paysage d'immensité nue. » Pour lui ce paysage a une valeur spirituelle doublée d'une valeur patrimoniale en raison du Débarquement et du port d'Arromanches.

A ses yeux la question posée est : « comment les éoliennes maritimes s'intégreront-elles dans ces paysages ? », sachant qu' « elles formeront une sorte de verger de 75 arbres métalliques [...] sur environ 5500 hectares [...] 5 fois plus haut que les grands écrans végétaux, les arbres..., les clochers des églises..., et 3 fois plus haut que les falaises du Bessin » et il invite à comparer la hauteur de ces éoliennes à celles des porte-containers de 40 m de haut qui traversent la baie vers Le Havre, à 25km.

INTERVENTION DE M. ROGER SILHOL.

En l'absence de M. LEDRAN, maire de Ouistreham, Roger SILHOL, membre de la CPDP, décrit les opérations militaires du 6 juin 44 sur les côtes de la Manche et du Calvados : opérations navales au large avec 5000 bateaux, débarquement des troupes canadiennes sur les plages de

Courseulles s/Mer, installation du port artificiel d'Arromanches dès le 7 juin, libération de Bayeux le 7 juin et rétablissement de l'administration française par le général de Gaulle le 14 juin.

INTERVENTION DE M ME ANNE D'ORNANO, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL GENERAL DU CALVADOS

Seuls quelques passages de l'intervention de Mme D'Ornano sont repris dans ce texte, l'intégralité est retranscrite dans le verbatim figurant sur le site Internet du débat

« Merci de me donner la parole dans ce débat public dont l'enjeu est d'une extrême importance pour notre région... Je ne suis pas Normande d'origine. Je le suis devenue à travers les années et les responsabilités et j'en suis heureuse et j'en suis fière. »

[...]

« Je ne sais pas si c'est en devenant Normande que j'ai appris qu'il y a des endroits, des sites sur notre terre qui portent sur le vent de l'histoire du monde, les empreintes de la douleur. Leurs noms résonnent dans les mémoires... Ils sont certes symboles de violence, mais ils sont encore plus symbole de courage. Symbole de terreur, mais aussi d'honneur. Symbole de désespoir, mais aussi d'espérance. Ces endroits paisibles, ici paysages de tant d'enfances, de si belles vacances, sont devenus des endroits bouleversants... ils sont gravés dans la mémoire du monde. La Pointe du Hoc, Omaha Beach, Pegasus, Sword, Gold, Arromanches, Utah Beach, Juno sont de ceux-là.

Comment étaient-ils ces hommes-là ? Ceux qui sont venus ici si nombreux et de si loin pour mourir, pour souffrir, pour ne jamais pouvoir repartir, afin de nous rendre au prix de tant de douleurs, la liberté que nous avons perdue. Je me le demande souvent...Le souvenir de leur sacrifice est devenu pour nous, les Normands, notre patrimoine commun. Leur histoire est celle qui a fait la beauté de la nôtre. »

[...]

« La nature, bien sûr, a repris son souffle. L'herbe a repoussé. Les pommiers ont refleuris. Les villes ont été reconstruites et les villages ont retrouvé leurs clochers. Les plages ont été rendues aux souvenirs d'enfance et ont été aménagées. Les haies ont un peu disparu. Par les constructions, la modernité, le besoin de développement, l'aspect des paysages s'est transformé. Il en est ainsi de l'histoire des hommes... Les chemins sont devenus routes, les rochers sont devenus immeubles, des baies sont devenues ports. Les paysages comme partout dans le monde, ont changé. C'est la vie, c'est normal et c'est bien ainsi.

Ce qui ne change pas, ce sont les couleurs du ciel, le vent, le rythme des marées, le chant des oiseaux et l'émotion. Celle si forte, si poignante que l'on ressent dans les cimetières militaires, qu'on ressent tout simplement chaque fois que l'on tente d'imaginer ce qu'était cet été 1944 et que l'on mesure ce que l'on doit à chacun de ces hommes et de ces femmes qui sont venus nous libérer et à qui nous devons en tous les cas un absolu respect et une infinie reconnaissance. »

[...]

« Alors, les éoliennes en mer ? Est-ce une blessure envers hier ou une espérance envers demain ? L'ambassadeur des États-Unis en France, dans son discours à Omaha Beach la semaine dernière, a dit: « Ils sont venus mourir sur vos plages pour que vous puissiez écrire l'avenir. » Cet avenir qui s'est arrêté alors qu'ils avaient l'âge d'avoir la vie devant eux pouvait-il être figé dans leur esprit sur l'existant ou au contraire ouvert sur les découvertes du futur ? Cet avenir qu'ils

n'avaient plus, que fallait-il en faire ?... Fallait-il tout laisser en l'état ? Le sang, les armes, les drames et les larmes. Ce n'est pas dans la nature de la nature.

« J'ai regardé sur le site internet du débat les avis concernant cet aspect de la mémoire. Je n'ai pas été surprise d'y trouver, en tous les cas de la part des Canadiens directement concernés par Juno, une majorité d'avis favorables. ..Ils disent :« Les éoliennes en mer, mais pourquoi pas ? Mais au contraire. Mais oui. Nous vous avons rendu la liberté, c'est à vous d'en faire ce que vous voulez. » Leur crainte c'était que les éoliennes soient sur les plages. Ça, ça n'était pas possible. »

Ils savent comme nous que la vie reprend toujours, que le rire revient, que les hommes vieillissent et que les enfants naissent. Un souhait peut-être de leur part : qu'il y ait une trace quelque part dans cette ferme, comme ils disent, de moulins à vent. Peut-être une marque de leur régiment qui leur rende hommage. »

[...]

« Donc, ils pensent, eux, aux enfants. Ces enfants, il est de notre devoir de leur transmettre le souvenir des sacrifices et de leur laisser cette liberté qui nous a été ici rendue. C'est aussi notre devoir de tenter de leur laisser notre planète en bon état. Les éoliennes y contribueront. Et si le ciel s'éclaire un peu la nuit, cela, et c'est tant mieux, nous fera peut-être penser plus souvent à ceux dont l'ombre se mélange aux étoiles. Ne fermons donc pas la fenêtre sur l'avenir et n'oublions pas que la liberté est une lumière.

Je vous remercie. »

LE DÉBAT

- M. Philippe CLERIS, au nom de la société protectrice des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) évoque la notion de paysage et notamment la notion de paysage maritime, inventée en Normandie en rappelant que ce territoire a été non seulement le berceau de l'Impressionnisme et de la peinture en plein air au XIXème siècle mais aussi le point de départ de l'appropriation culturelle du rivage. Sans mésestimer l'intérêt des énergies renouvelables il fait valoir l'importance de la protection de ces paysages « pour l'histoire même de l'esthétique et de l'invention du tourisme culturel ». En conséquence il demande qu'une concertation soit élargie aux acteurs du tourisme culturel et mémoriel, incluant une consultation des historiens. La SPPEF demande « à ce que le projet soit reconfiguré de telle sorte que cet impact visuel soit réduit au minimum. »
- M. Philippe OZANNE, ingénieur, considère que « rendre hommage à nos libérateurs, c'est aussi aller de l'avant [...] Ils ont été les pionniers...des plateformes qui se sont développées maintenant dans les techniques offshore ».
- M. Jean-Claude LECOURTIER, habitant de Courseulles-sur-Mer, demande afin d'avoir une « juste idée de l'impact de ces éoliennes sur nos côtes, une mise en place d'éolienne à l'échelle 1 pendant une année au moins, ainsi, et filmée, image par image ».
- M. Adrian COX, conseiller municipal d'Arromanches, confirme que la crainte des vétérans britanniques et canadiens était que les éoliennes soient sur les plages et que les explications données sur leur implantation « assez loin en mer » sont très bien reçues du côté allié.

- M. Karel SCHEERLINCK ne comprend pas « pourquoi on choisit les plages du débarquement pour y construire un parc d'éoliennes », ces plages étant un lieu historique, quasi sacré, n'appartenant pas aux seuls français.
- Mme Gisèle FORKNALL, membre honoraire du 9^e Bataillon britannique et épouse d'un des combattants du 6 juin débarqué à Pégasus Bridge, est favorable aux éoliennes, mais est « contre les éoliennes...sur un site comme les Plages du Débarquement ». Elle complète, en précisant que « nous devons bien à tous ces soldats...le respect pour ce qu'ils ont fait, pour la Liberté qu'ils nous ont donnée ».
- M. Peter HEERLY, Colonel de l'armée américaine en retraite et Président de l'association AOMDA, ne croit pas que ces éoliennes soient un sacrilège comme pourraient le décrier certains américains et suggère « de construire les panneaux sur les plages qui indiquent la perspective sur la flotte alliée et pourraient faire référence à ces petites éoliennes au large ».
- M. William JORDAN, Président de l'association France-Grande Bretagne à Caen, considère que « nous n'avons pas le droit d'avoir ...75 hélices clouées au sol, figées pour toujours », là où s'est déployée soudain une extraordinaire force navale, une concentration telle que Churchill estimait qu'elle ne se ferait jamais plus .
- M. Christophe COLLET, Président de l'association canadienne Westlake Brothers Souvenir affirme que ce parc « ne nous pose aucun problème » et que les canadiens n'ont « aucun souci vis à vis de ces éoliennes au large ». Il rappelle ce qu'un vétéran disait en regardant le littoral à Courseulles s/Mer : « Ce n'est pas ma plage. Moi quand j'ai débarqué, il n'y avait pas ces marinas. Il n'y avait pas ces bâtiments qui coupent la perspective. Il y a des amis qui sont morts sous ces bâtiment ».

INSCRIPTION DES PLAGES AU PATRIMOINE DE L'UNESCO

INTERVENTION DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL BASSE-NORMANDIE

M. Laurent BEAUVAIS rappelle que cette inscription se fait au titre d'une procédure très précise, prenant appui sur 2 critères parmi 10 , le conseil régional ayant sélectionné le critère 4 « paysage illustrant une période significative de l'histoire humaine » et le critère 10 qui exige que ce paysage soit directement associé à des événements ou des idées ayant une signification universelle exceptionnelle ». Cette valeur universelle est ici la Liberté.

S'agissant de la procédure proprement dite il indique que la première étape consiste à figurer sur la liste indicative établie par la France. C'est cette étape qui est en cours avec le montage d'un dossier en vue d'une prise de position du gouvernement lors du 70^e anniversaire du Débarquement ; l'élaboration de ce dossier est entre les mains du Conseil Régional et il est conçu avec le concours d'un comité scientifique et d'un comité de pilotage qui réunit les collectivités territoriales et notamment les communes du littoral et des plages du Débarquement.

Il insiste tout particulièrement sur le fait que le dossier tient compte du parc éolien et que son élaboration est faite en ayant le souci de préparer le futur plan de gestion du site avec le concours des associations d'anciens combattants concernées et avec la conviction profonde qu'on peut tout à fait conjuguer le projet de parc éolien et la relation avec l'Unesco parce que dans les deux cas il s'agit de mettre en valeur la volonté de transmission vers les nouvelles générations de valeur de mémoire et de modernité.

M. Gérard LECORNU clôt cette séquence par l'évocation des cérémonies du 50eme anniversaire du débarquement qui ont permis d'initier des contacts avec les concepteurs du port artificiel et il lance un appel pour « une opération de sauvegarde de ce lieu de mémoire en reconnaissance à nos libérateurs ».

DEUXIÈME SÉQUENCE : LA VISUALISATION DU CHAMP ÉOLIEN

Cette séquence a permis de rappeler les choix d'implantation des éoliennes retenus pas le maître d'ouvrage et de connaître la méthode employée pour établir les photomontages simulant le parc éolien présentés dans les salles de réunion et consultables sur le site du débat. Ces photomontages ont été par ailleurs analysés par un expert indépendant qui a présenté ses conclusions en séance ;

M. Bernard GUITTON EDF EN rappelle que le choix d'implantation du parc est le résultat d'une concertation qui a eu lieu sur l'ensemble des façades maritimes en 2009-2010, Courseulles-sur-mer faisant partie des zones qui ont été retenues en Avril 2012. Une des préoccupations du M.O. a été de limiter l'emprise sur l'horizon du champ éolien et notamment depuis le site d'Arromanches, de réduire la surface du champ et de l'implanter dans une zone dite de « moindre contrainte ».

PHOTOMONTAGE

INTERVENTION DE M. FRANCK DAVID, GEOPHOM

« un photomontage est un outil d'évaluation de l'impact visuel d'un projet. Il s'agit de mettre en scène le projet dans son environnement à partir de différents points de vue du territoire et ceci dans différentes conditions météorologiques... ce n'est pas un outil miracle ».

Il détaille ensuite les étapes de l'établissement d'un photomontage :

- 30 points ont été déterminés pour le parc de Courseulles depuis l'île de Tatihou jusqu'au cap de la Hève.
- prises de vue panoramiques à partir de chacun de ces points en prenant soin d'avoir un premier plan (des éléments dont on peut facilement apprécier la dimension : personnages, bâtiments,...) et en relevant des amers.
- création pour chacun des points d'une image panoramique pour en extraire une partie sur laquelle sera établie le photomontage.
- établissement d'une image de synthèse en y incluant les éoliennes.
- superposition de l'image de synthèse et de la vue réelle.

DIRE D'EXPERT SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS PAR GEOPHOM

INTERVENTION DE JEAN-MARC VEZIEN INGENIEUR DE RECHERCHE LIMSI-CNRS

Il insiste tout d'abord sur son indépendance par rapport à Geophom et au Maître d'Ouvrage et sur le fait qu'il effectue des travaux de cette nature depuis une vingtaine d'années. « L'analyse qui a été faite est qui est présentée par le biais des photomontages est conforme aux normes en vigueur. Elle fournit un cadre de référence objectif...la zone critique d'observation est bien identifiée et l'impact y est mesurable. L'impact reste un facteur subjectif mais il se fonde quand même sur des facteurs physiques et psychophysiques qui sont bien connus ».

LE DÉBAT

- M. Jean-Louis BRAUD qui avait émis des doutes sur la crédibilité de ces images reste perplexe et inquiet sur les photomontages qu'il a vus sur internet et sur les panneaux à l'entrée de la réunion.
- M. Pierre BRUNET considère qu'il aurait été souhaitable que les points d'observation choisis soit variés quant à l'altitude (niveau de la plage et à 15, 20, 50 mètres en fonction du relief de la côte d'une part et que des éléments existants (ferrys, porte-containers,...) donnent des références visuelles sur lesquelles l'observateur pourrait s'appuyer. Il considère que cette absence est une erreur (ce qu'il confirmera par courrier adressé à la CPDP ultérieurement. Il considère également que l'image qu'on a du parc est très liée au point d'observation (et notamment niveau de la plage ou des falaises.

M. Jean-Marc VEZIEN: des éléments mobiles tels que des bateaux ne peuvent pas servir de référence en méconnaissance de leur taille et compte tenu de la difficulté à apprécier les distances en mer ;

- A une question posée au cours de la 1^{ère} séquence de la réunion par Jean-Claude LECOURTIER et reprise par Mme Michèle TANNE, M J.Ph PAGOT EDF.EN précise qu'il n'est pas possible d'envisager pour de multiples raisons (administratives, logistiques , ...) d'implanter une seule éolienne afin d'apprécier son impact visuel. M. Jacques FEER Dong Energy indique que la Sté DONG Energy a réalisé au Danemark de nombreux parcs à des distances de la côte différentes et se demande s'il ne serait pas possible d'envisager un voyage pour voir exactement ce que représente un parc éolien.
- Mme Elsa JOLY-MALHOMME se déclare impressionnée par ce qu'elle a vu sur les photomontages et a du mal à comprendre pourquoi ce parc a été envisagé à 10 kilomètres seulement du port artificiel d'Arromanches. Elle s'interroge aussi sur la couleur des éoliennes.

Ce sont de multiples contraintes (déjà évoquées à de multiples reprises) qui ont conduit au choix du lieu d'implantation de ce parc : profondeur d'eau, distance minimum entre chaque éolienne, distance de la base de maintenance, lieux de pêche, trajets de circulation maritime...Il indique en outre que la couleur des pales est fixée par la réglementation internationale pour des raisons de sécurité maritime et aérienne.

- M. Jean-Philippe SCHNEL échange avec M. J.M. VEZIEN sur la question de l'angle sous lequel on verra le champ d'éoliennes. Selon M. SCHNEL le champ va boucher tout l'horizon. Selon M. VEZIEN le champ se verra dans un champ de 55° ce qui représente environ 1/5 de l'ouverture totale sur l'horizon et insiste sur le fait que les photomontages montrent clairement la zone d'impact maximum et sont parfaitement « sincères ».
- A une question de Mme Dominique CHEVILLARD sur la vision de nuit du champ éolien M. J.P PAGOT indique qu'une réflexion est actuellement en cours afin de ne mettre une signalisation lumineuse qu'aux coins et peut-être au milieu du champ afin de limiter l'impact visuel de nuit. Il précise en outre qu'une signalisation lumineuse basse existe sur chaque éolienne.

- Après une intervention de Mme Sylvie MANAUTINES qui estime que l'image de la région va être à nouveau pénalisée par la présence de ce parc, Mme Pascale CAUCHY, Vice Présidente du Conseil Régional de Basse-Normandie, expose les raisons qui militent en faveur de ce projet : un choix de société dans laquelle il est nécessaire de limiter les consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables.

TROISIÈME SÉQUENCE : L'ENVIRONNEMENT

Au cours de cette séquence sont examinées les questions relatives à l'environnement à travers les exposés des représentants :

- du Groupe ornithologique Normand,
- du Groupe Mammalogique Normand,
- de l'Agence des Aires Marines Protégées - Antenne du Havre.

Mais aussi des représentants du Comité régional pour la protection et l'aménagement de la nature de Basse Normandie (CREPAN) et du Groupement régional des associations de protection de l'environnement (GRAPE).

GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND

INTERVENTION DE M. GERARD DEBOUT PRESIDENT DU GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND

L'association qu'il préside compétente sur l'ensemble de la Normandie a réalisé depuis 2008 des études afin de mieux connaître la situation dans le périmètre envisagé pour l'implantation du parc. Les oiseaux migrateurs suivent deux routes (au sud des côtes anglaises et au nord des côtes françaises) La seconde, celle qui nous intéresse est la plus empruntée. C'est auprès de la côte qu'il y a le plus d'oiseaux. Après avoir énuméré les espèces d'oiseaux qui fréquentent la zone concernée, M. Gérard DEBOUT précise que les oiseaux volent en général assez bas (à moins de 20 mètres de haut) donc sous les pales des éoliennes qui seraient installées. En outre il estime que si l'accroissement de la mortalité d'une espèce augmente entre 0,5 et 5% il n'y a pas normalement d'impact sur la population des oiseaux concernés.

Pour réduire les impacts, les recommandations internationales demandent d'aligner les éoliennes selon les directions de vol enregistrées. Enfin des mesures compensatoires pourraient être envisagées mais elles ne pourraient s'appliquer que sur les oiseaux nicheurs qui sont sur les falaises du Bessin.

GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND

INTERVENTION DE M. FRANÇOIS LÉBOULENGER PRESIDENT DU GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND

Il insiste sur le fait que les observations effectuées depuis 2008-2009, notamment à la demande du maître d'ouvrage, sont limitées. Elles sont pour l'essentiel effectuées depuis la côte et beaucoup de données proviennent des échouages, les observations au large sont restreintes.

L'espèce qui semble la plus concernée par le projet est le marsouin commun qui a fait un retour important au cours des dernières années et qui peut être considéré comme sédentarisé dans la zone.

Le phoque veau-marin est très présent également et une colonie de reproduction est installée en Baie des Veys. En ce qui concerne les impacts M. François LÉBOULENGER insiste sur les dérangements liés à la construction du parc et notamment au battage des pieux. Le reste lui semble difficile à évaluer.

Pour les chauves-souris dont certaines espèces sont migratrices entre l'Angleterre et la France l'impact du parc apparaît également difficile à mesurer. M. François LÉBOULENGER préconise un renforcement du suivi des populations pendant la phase des travaux et ultérieurement.

AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES - ANTENNE DU HAVRE

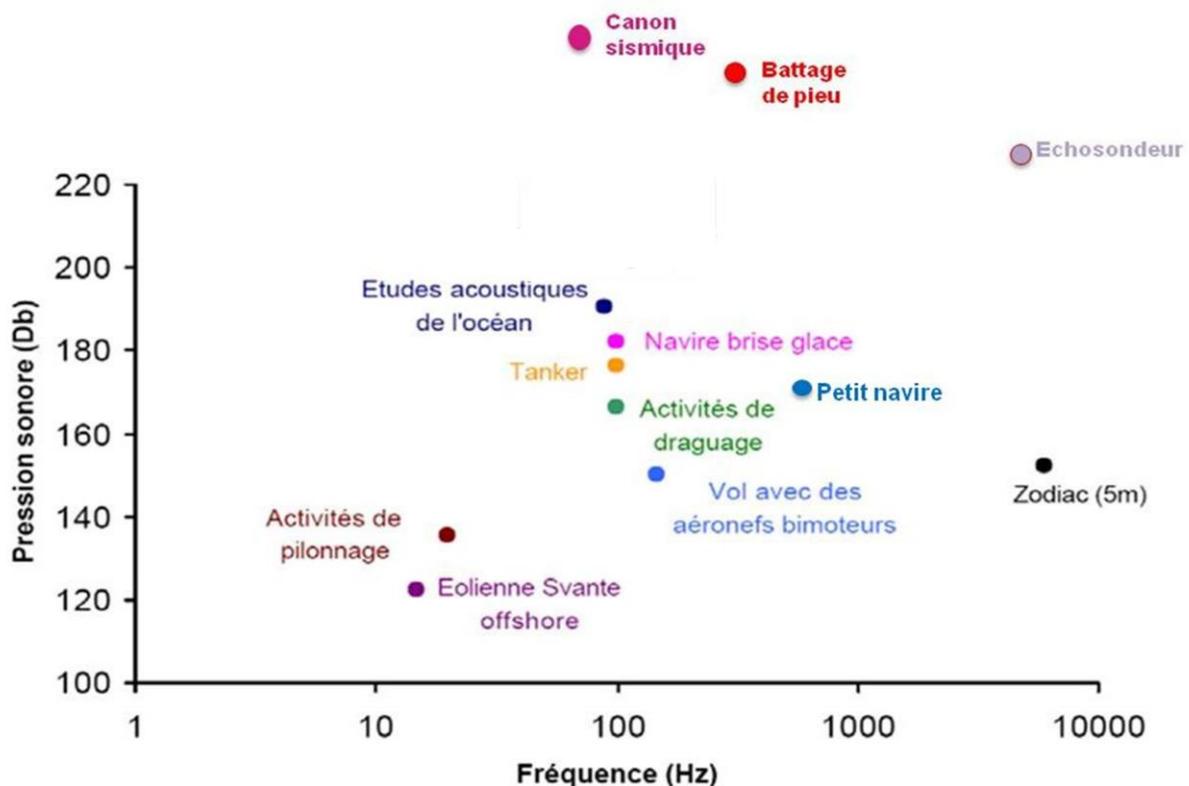
INTERVENTION DE MME MORGANE REMAUD

Elle confirme en ce qui concerne le projet de Courseulles les problèmes mis en relief par M. DEBOUT et M. LÉBOULENGER. Elle insiste en outre sur le risque d'effets cumulés avec les autres parcs qui seront installés cotés français et anglais. C'est la raison pour laquelle l'Agence des aires marines protégées recommande la création d'une instance de suivi scientifique pluridisciplinaire et indépendante au niveau national.

LE DÉBAT

M. François GALLY du Groupe d'études des cétacés du Cotentin conteste l'approche de la présence des « mammifères marins » en Baie de Seine. et des risques que leur feraient courir les éoliennes Il pense que les impacts sont minimisés. Il demande de préciser les mesures qui seront prises afin de diminuer au maximum les impacts. M. LÉBOULENGER pense que M. GALLY dit la même chose que lui. Le marsouin est l'espèce sur laquelle se portent le plus d'inquiétudes. Il souligne qu'il y a des retours d'expérience qui montrent que les animaux s'éloignent pendant la phase des travaux et recolonisent ensuite.

M. J.P PAGOT donne des explications détaillées sur les mesures envisagées afin de limiter l'impact sur les populations de mammifères marins. En ce qui concerne les bruits générés par l'installation du parc et notamment par le battage des pieux il donne des détails sur la problématique du bruit en mer.



Il précise que des précautions seront prises au moment du battage des pieux : assurance qu'il n'y a pas de mammifères marins présents (observations préliminaires) et ensuite émission de bruits d'effarouchement. Il explique en outre que le M.O est parfaitement conscient de la présence d'une très belle colonie de phoques veaux-marins en baie de Veys et qu'il apportera une attention toute particulière à cette question.

M. Jean-Louis CHEREL, CPDP, appelle l'attention du public sur les fiches synthèses préparées par le MO concernant l'acoustique, l'avifaune, la faune sous-marine hors mammifères marins, l'hydrodynamisme, les mammifères marins et le paysage. Ces documents sont disponibles à l'entrée de la salle de réunion et sur le site Internet du débat public.

A une question de M. Philippe OZANNE, M. GUITTON indique qu'en fonction du résultat d'études géotechniques en cours il est possible qu'il n'y ait pas uniquement des battage de pieux mais également du forage quand cela s'avérera nécessaire.

M. Jean LEMOINE, membre du Conseil d'Administration du CREPAN, reprend les thèses de France Nature Environnement sur la transition énergétique à savoir la sortie du nucléaire le plus rapidement possible et la diminution des énergies fossiles afin de diviser par 4 les gaz à effet de serre d'ici 2050. En outre l'éolien est une alternative à développer pour faire passer la part du nucléaire de 78 à 50 %. Il espère que la réalisation du parc de Courseulles fera diminuer la réticence d'une partie de la population envers l'éolien.

M. René MAFFEI Président du GRAPE, après avoir protesté sur le retard pris lors de cette réunion, rappelle la position de son groupement : il recommande depuis longtemps le mix énergétique , c'est-à-dire une répartition des différentes sources d'énergie, mais aussi la réduction de la consommation d'énergie. En ce qui le parc envisagé à Courseulles il développe plusieurs observations relatives à la pollution visuelle, à la réduction du domaine de pêche des professionnels et aux contraintes qui seront imposées aux plaisanciers. Il émet quelques réserves sur le rendement moyen annoncé pour l'éolien en mer (38% de la puissance installée) Sans être opposé à l'éolien et au projet de Courseulles en particulier, le GRAPE se pose quelques questions qu'il demande d'examiner.

Mme Claude BREVAN tire les conclusions de la présente réunion et invite le public à participer aux prochains rendez-vous de ce débat public.

EN RAISON DE L'ORDRE DU JOUR CHARGÉ LES QUESTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT ONT ÉTÉ TRAITÉES À UNE HEURE TARDIVE. C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LA CPDP ENVISAGE D'EXAMINER À NOUVEAU CES SUJETS LORS DE LA RÉUNION ORGANISÉE LE 11 JUILLET À LION SUR MER